

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

21/02/2024

27 Présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : M. ARGOUD Yves. **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

04 Pouvoirs : Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, Mme SAUNIER Elise à M. CAGNIN Georges, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

05 Absents : Mmes LABBAY Catherine, MADELON Caroline, MM. BERTHOLLIER Christian, BILLON Pierre, PUGNOT Bertrand.

**OBJET : APPROBATION DES CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT 2024-2025**

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE qu'au titre du bloc de compétence action sociale d'intérêt communautaire, la communauté de communes Val Guiers est compétente en matière de « petite enfance et enfance-jeunesse », ce qui comprend notamment les établissements d'accueil du jeune enfant.

La communauté de commune pilote 3 établissements :

- Une crèche de 22 places à S^t Genix-les-Villages : Les Petits Pas
- Une crèche de 19 places à Domessin et Pont de Beauvoisin : Graines d'Eveil
- Une micro crèche de 10 places à Grésin (commune de S^t Genix-les-Villages)

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la communauté de communes contractualise avec la CAF de Savoie et bénéficie d'une prestation de service calculée à partir d'un barème fixé par la CNAF (à titre indicatif pour 2024 : 6,14 € par heure facturée par enfant), ainsi qu'un bonus CTG fixé à 3 377,29 € par place et par an.

Les modalités précises de calcul et de versement sont définies par des conventions d'objectifs et de financements. Les conventions précédentes arrivant à échéance pour les 3 établissements, il convient d'en signer de nouvelles pour la période 2024/2025.

Les modalités de calcul et de versement de la PS et du bonus CTG sont inchangées.

PROPOSE d'approuver les conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant avec la CAF de Savoie pour la période 2024/2025 et sollicite l'autorisation de les signer ainsi que tout autre document lié à leur mise en œuvre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de financements des EAJE avec la CAF de Savoie pour la période 2024/2025.

➤ **MANDATE** le Président pour les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/03/2024,

Le Président,
Paul REGALLET



Val
Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

